



Le + syndical

**SYNEP**

*La Secrétaire Générale*

## Résultats des élections CCMA-CCMD de 2007

Le **SYNEP CFE-CGC** a maintenu son résultat national des dernières années, malgré la profusion de listes.

Et pourtant nos positions de campagne n'ont pas versé dans la démagogie, comme on en voit beaucoup en ce moment (élections présidentielles), et n'ont donc pas été du goût de tout le monde ! Cependant nous maintenons ces positions, que nous estimons justes, à savoir :

### **A propos de la loi Censi**

Notre position est claire, être soit fonctionnaire, soit privé, et non « ni fonctionnaire ni privé » ! Les maîtres du privé ont perdu tous les droits du privé sans gagner le moindre avantage des fonctionnaires : ils n'ont toujours ni la garantie de l'emploi ni une retraite équivalente à celles des fonctionnaires et ont tout perdu face aux directions de leurs établissements. Le régime additionnel de retraite, seul point positif du changement, pouvait être négocié sans modification de statut.

### **A propos des fonctionnaires**

Le **SYNEP CFE-CGC** a déposé un recours en Conseil d'Etat en décembre dernier afin de demander l'annulation de la circulaire ministérielle leur donnant le droit de vote et d'éligibilité aux CCMA.

En effet, ils ont déjà leurs propres commissions paritaires au sein du public, et l'on voit mal pourquoi ils s'immisceraient dans la gestion de la carrière des enseignants du privé.

De plus on admet difficilement que des enseignants du privé soient mis au chômage alors que des postes du privé sont occupés par des fonctionnaires.

Il est évident qu'avec ce type de position les fonctionnaires n'ont plus voté pour nous, nous en avons eu des échos.

Mais grâce au travail et au soutien de beaucoup d'entre vous, et de l'aide apportée par des unions régionales et départementales, voire locales, de la CFE-CGC, le **SYNEP CFE-CGC** dans ce contexte difficile a pu maintenir ses positions.

Encore un grand merci à tous ceux qui ont participé activement à cette campagne électorale.

**Evelyne CIMA**



Le + syndical

Elections CCMA - CCMD

SYNEP

25 janvier 2007

Pour un **VRAI** statut  
des enseignants du privé

**Les enseignants  
du Privé exigent :**

Un statut équivalent  
à celui du fonctionnaire

**Le SYNEP CFE-CGC  
veut :**

La sécurité de l'emploi  
La garantie du salaire  
Une retraite majorée

Votez  
**SYNEP CFE-CGC**

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**  
Maison de la CFE-CGC 63, rue du Rocher 75008 PARIS  
Tél : 01 55 30 13 19 - Fax : 01 55 30 13 20 - Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)



Le + syndical



Pour que :

- la Loi Censi soit clarifiée
- perte de poste n'entraîne pas perte de salaire
- les fonctionnaires ne prennent pas nos places
- nos retraites soient valorisées
- les acquis sociaux soient maintenus  
( prévoyance... )

Pour défendre :

- votre mutation
- votre temps plein
- votre salaire
- votre promotion

Votez  
SYNEP CFE-CGC

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE  
Maison de la CFE-CGC 63, rue du Rocher 75008 PARIS  
Tél : 01 55 30 13 19 - Fax : 01 55 30 13 20 - Courriel : [synep@cfecgc.fr](mailto:synep@cfecgc.fr)

25 janvier 2007

## **CECI VOUS CONCERNE... OU VOUS CONCERNERA BIENTÔT**

Si un fonctionnaire perd son poste dans le Privé, il reste rémunéré, même sans affectation. Par contre si un enseignant sur l'échelle de rémunération de certifié est en perte d'heures, le rectorat lui laisse le choix entre le chômage ou un poste dans le public de délégué rectoral payé au tarif de débutant.

**Le SYNEP CFE-CGC exige la garantie de salaire.**

Malgré une majoration de 7%, un enseignant du privé a toujours une retraite substantiellement inférieure à celle d'un enseignant du public.

**A qualification et ancienneté égales,  
le SYNEP CFE-CGC exige une retraite égale.**

Une enseignante en Bretagne a dû accepter un service sur 4 établissements pour avoir son temps plein : plus de 800 km par semaine alors qu'à deux pas de chez elle un fonctionnaire bloque un poste du privé.

Plusieurs lauréats de concours depuis 2002 n'ont toujours pas de poste pour obtenir leur titularisation alors que des fonctionnaires occupent les postes qui leur étaient indispensables pour valider leur concours.

**Pour leur affectation, en attente d'un statut équivalent  
à celui de fonctionnaire,  
le SYNEP CFE CGC exige que les enseignants du Privé  
soient réellement prioritaires avant les fonctionnaires.**

En 2007 un fonctionnaire est électeur et éligible aux CCMA-CCMD pour s'exprimer sur la gestion de la carrière des enseignants du Privé, alors qu'il n'est pas concerné !!

**Le SYNEP CFE-CGC a demandé au Tribunal Administratif  
le retrait des fonctionnaires des listes d'électeurs.**



Depuis la loi CENSI beaucoup d'enseignants ont perdu la prise en charge d'une partie de leur mutuelle, et donc la déduction fiscale de leurs cotisations.

Exemple d'impact de la loi CENSI :

Avant la loi CENSI		Après la loi CENSI	
Taux	Prestation décès	Taux	Prestation décès
1,95% du traitement soumis à charges sociales	540% du salaire brut annuel +170% par enfant à charge	1,25% (dont 0,20% à la charge de l'enseignant) du traitement brut	300% du salaire brut annuel +100% par enfant à charge

**Le SYNEP exige le maintien des acquis sociaux.**

Le ministère de l'Education Nationale supprime l'heure de première chaire, de laboratoire... qui contribuaient à la qualité de l'enseignement.

**Le SYNEP CFE-CGC demande un accord de compensation avec les Directions de l'enseignement privé.**

**Le SYNEP CFE-CGC demande un vrai statut de l'enseignant dans l'enseignement privé.**

**Votez  
SYNEP CFE-CGC**